

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 12 juin 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2007
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenue le 29 mai 2007, le 5 juin 2007 et le 12 juin 2007
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2007
7. Dépôt de la correspondance
8. Programme Emploi-été Canada
9. Zone inondable – Maintien des cotes de crues 1995 sur la rivière des Mille-Îles
10. Nouvelles normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada
11. Mise sur pied d'un programme d'aide : conformité à la réglementation Q2-R8
12. Demande aux gouvernements d'augmenter l'exonération pour les pompiers à temps partiel
13. CRÉVALE : Programme Oser-Jeunes
14. Rapport du Comité de transport
15. Commentaires sur la prestation de services en transport
16. AMT - Entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles aux tarifs réduit ou intermédiaire
17. Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

18. Laissez-passer gratuits pour les camps de jour
19. Contrat d'entretien du système de chauffage et de la climatisation au Terminus
20. Destruction des titres de transport – Année précédente
21. Engagement de personnel pour le comptage sur les circuits externes 19A, 25A et 35 du 11 au 15 juin 2007
22. Modification de la grille tarifaire pour le transport adapté
23. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 7 juin 2007
24. Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux et abrogation de la résolution numéro 6188-05-07
25. Nomination d'un représentant de la MRC au Comité technique Sentiers
26. Entente – Atribus de la rue à Bohémier à Mascouche et abrogation de la résolution numéro 6144-04-07
27. Adoption des descriptions de fonctions et modification de la résolution numéro 5345-11-04
28. Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint
29. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
30. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
31. Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement o97-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé
32. Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-029 de la Ville de Terrebonne
33. Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche
34. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-16 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche
35. Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005

36. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-17 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005
37. Recommandation à la CPTAQ d'autoriser le projet Paquin - Saint-Lin
38. Assises annuelles de la FQM les 27, 28 et 29 septembre 2007
39. Cours d'eau
40. Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM
41. Appui à la résolution du Caucus des municipalités de la Métropole concernant le rôle des Municipalités régionales de comté au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal
42. Plan de développement clinique et immobilier (PDCI) des Centres jeunesse de Lanaudière
43. Programmes de la SHQ – Autorisation de signature
44. Conseil de la culture de Lanaudière
45. Projet Hexagone
46. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
47. Communauté métropolitaine de Montréal
48. Conférence régionale des élus de Lanaudière
49. Conseil régional de transport de Lanaudière
50. Rapport du Comité d'aménagement
51. Conditions et modalités relatives à une fin d'emploi
52. Concert'actions gang MRC Les Moulins
53. Engagement financier de la MRC Les Moulins – Contrat de transport adapté
54. Réseau de Covoiturage
55. Période de questions
56. Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6208-06-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6209-06-07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2007

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6210-06-07 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenue les 29 mai 2007, 5 juin 2007 et 12 juin 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif tenues les 29 mai 2007, 5 juin 2007 et 12 juin 2007 soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

6211-06-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 189 415,87\$ pour le mois de juin 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer – Juin 2007»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-043 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 189 415,87\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6212-06-07 Liste des chèques émis au cours du mois de mai 2007

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2007 pour un montant de 1 286 724,23\$ soit et est approuvée (annexe «Liste des chèques et retraits – Mai 2007»).

ADOPTÉ

6213-06-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «Liste de la correspondance –Juin 2007»).

ADOPTÉ

6214-06-07 Programme Emploi-été Canada

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale a demandé l'appui de la MRC Les Moulins concernant les demandes d'emploi dans le cadre du programme Emploi-été Canada 2007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a fait une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi-été Canada en mars 2007;

CONSIDÉRANT QU'à la date de réception de la réponse du ministère des Ressources humaines et du Développement social, plusieurs étudiants ont déjà trouvé du travail;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie le Carrefour action municipale concernant les demandes d'emplois dans le cadre du programme Emploi-été Canada.

QUE la MRC Les Moulins demande au ministre des Ressources humaines et du Développement social, monsieur Monte Solberg, de revoir leur échéancier afin de pouvoir donner une réponse aux organismes au plus tard au mois d'avril afin d'éviter les effets négatifs d'une réponse tardive.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au ministre des Ressources humaines et du Développement social, monsieur Monte Solberg, à la députée de Terrebonne/Blainville, madame Diane Bourgeois, au député de Montcalm, monsieur Roger Gaudet ainsi qu'au Carrefour action municipale.

ADOPTÉ

6215-06-07 Zone inondable – Maintien des cotes de crues 1995 sur la rivière des Mille-Îles

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-2007-3875 de la Ville de Laval concernant les cotes de crues sur la rivière des Mille-Îles ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles cotes de crues 2005 ont pour conséquence d'inclure dans la zone inondable centennale 2005 un certain nombre de bâtiments qui étaient

exclus de la zone inondable 1995, selon les analyses comparatives préliminaires effectuées par la Ville de Laval ;

CONSIDÉRANT QUE ces cotes ont pour conséquence d'inclure dans la zone inondable vicennale 2005 un certain nombre de bâtiments qui étaient inclus dans la zone inondable centennale 1995, selon les analyses comparatives préliminaires effectuées par la Ville de Laval ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande l'inclusion de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette politique combinée aux cotes de crues 2005 pourrait affecter sérieusement la valeur immobilière des propriétés situées dans la zone inondable vicennale, soit plusieurs centaines de bâtiments, selon les analyses comparatives préliminaires effectuées par la Ville de Laval ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC les Moulins appuie le conseil de la Ville de Laval demandant à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de maintenir les cotes de crues 1995 sur la rivière des Mille-Îles.

QUE demande soit faite au Centre d'expertise hydrique du Québec de reprendre son étude en tenant compte des recommandations de la firme Aquapaxis.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, à la ville de Laval ainsi qu'au Centre d'expertise hydrique du Québec.

ADOPTÉ

6216-06-07

Nouvelles normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada, les vérificateurs des états financiers des organismes municipaux sont tenus de procéder à des tâches additionnelles visant à vérifier, au moyen d'un très long et complexe questionnaire informatisé et par sondage s'adressant aux directions générales de ces organismes, les moyens de comptabilité mis en place dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'application par les vérificateurs de ces nouvelles normes, tout en mobilisant le personnel de direction de façon démesurée, a entraîné une augmentation très importante des honoraires professionnels déboursés par les municipalités pour la vérification de leurs états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces nouvelles normes dans la très grande majorité des municipalités et MRC du Québec, lesquelles comptent très souvent un faible nombre d'employés (moins de 10 et parfois même 5 employés) est totalement irréaliste et inadéquat compte tenu de la taille de ces organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'exemple, les résultats obtenus au questionnaire utilisé dans le cadre de l'application de ces normes, tout en étant peu significatifs ou pertinents,

peuvent difficilement être pris en considération ou sont non adaptés à la taille des organismes municipaux concernés;

CONSIDÉRANT la résolution n° 8360-05-2007 de la MRC de La Nouvelle-Beauce et la résolution n° 2007-076 de la MRC de Deux Montagnes;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie les MRC de la Nouvelle-Beauce et Deux-Montagnes demandant à l'Ordre des comptables agréés du Québec et à l'Institut canadien des comptables agréés, d'entreprendre les démarches nécessaires pour que les normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada soient modifiées afin de les adapter au contexte des organismes municipaux, en particulier à celui de la très grande majorité des municipalités et MRC comptant très souvent un faible nombre d'employés.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, à la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités du Québec ainsi qu'aux MRC de la Nouvelle-Beauce et Deux-Montagnes.

ADOPTÉ

6217-06-07

Mise sur pied d'un programme d'aide : conformité à la réglementation Q2-R8

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résidences isolées ne comptent pas d'installations septiques entièrement conformes à la réglementation provinciale (Q2-R8) et qu'il devient très difficile pour les municipalités d'appliquer ladite réglementation dans les circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, dans le passé, consacré des sommes importantes à l'épuration des eaux des milieux urbains et des réseaux d'égout ;

CONSIDÉRANT la résolution n° MRC-CC-8463-05-07 de la MRC d'Antoine-Labelle ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande présentée aux autorités gouvernementales de mettre sur pied un programme d'aide, sous forme de subvention, de crédit d'impôt, de prêt, ou autres, aux fins d'inciter les propriétaires de résidences isolées ne disposant pas d'installations septiques entièrement conformes à la réglementation Q2-R8 à les rendre conformes à ladite réglementation.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, aux députés de Terrebonne et Masson ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ

6218-06-07

Demande aux gouvernements d'augmenter l'exonération pour les pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le travail des pompiers à temps partiel dans les communautés locales exige une grande disponibilité, sans commune mesure avec la rémunération reçue ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers à temps partiel bénéficient d'une exonération de 1 000 \$ aux fins de l'impôt ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de hausser cette exonération;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette hausse d'exonération peut favoriser le maintien et le recrutement des effectifs;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2007-05-170 de la MRC de D'Autray;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par Monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC de D'Autray dans sa demande aux autorités gouvernementales provinciale et fédérale de hausser à 3 000 \$ l'exonération dont bénéficient les pompiers à temps partiel.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Revenu, monsieur Jean-Marc Fournier, la ministre de Revenu national du Canada, madame Carol Skelton, monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne, madame Ginette Grandmont, députée de Masson, madame Diane Bourgeois, députée fédérale de Terrebonne/Blainville, monsieur Roger Gaudet, député fédéral de Montcalm ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

QU'également, copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de Lanaudière ainsi qu'à l'Association des chefs pompiers du Québec.

ADOPTÉ

6219-06-07

CRÉVALE : Programme Oser-Jeunes

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a transmis à la MRC Les Moulins une pochette de présentation du programme OSER-JEUNES créé par le CRÉVALE;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme a pour objectif de reconnaître et de faire connaître les employeurs qui favorisent la conciliation travail-études et qui valorisent l'éducation auprès de leurs employés-étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉVALE sollicite l'accréditation de la MRC Les Moulins à titre de « Employeur OSER-JEUNES »;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) d'être accrédité « Employeur OSER-JEUNES ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-044 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 25,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6220-06-07

Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6221-06-07

AMT - Entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles aux tarifs réduit ou intermédiaire

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles au tarif réduit, contrat AMT-E3-EN-666, arrive à échéance le 30 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir un service adéquat à la clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins l'entente relative aux services photographiques pour les personnes admissibles au tarif réduit.

ADOPTÉ

6222-06-07

Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir des laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens qui séjourneront à Terrebonne du 27 septembre au 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement des laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2007, pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens qui séjourneront à Terrebonne dans le cadre du programme Brésil/Québec 2007 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que le superviseur du projet confirme que les jeunes canadiens ont droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

6223-06-07

Laissez-passer pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6224-06-07

Contrat d'entretien du système de chauffage et de la climatisation au Terminus

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du système de chauffage et de climatisation du Terminus Terrebonne est arrivé à échéance le 4 juin 2007;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Climatisation Profair inc.;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de services de la compagnie Climatisation Profair inc. soit et est acceptée pour la période du 4 juin 2007 au 1er janvier 2008, pour un montant de 540,00\$, excluant les taxes applicables, conformément à l'offre de services signée par monsieur André Neveu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-045 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 540,00\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2370-522 (*Entretien général des locaux*).

ADOPTÉ

Destruction des titres de transport – Année précédente

6225-06-07

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés ont été déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Evancic, Perrault, Robertson;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des titres de transport de 2006 par une firme spécialisée.

ADOPTÉ

6226-06-07

Engagement de personnel pour le comptage sur les circuits externes 19A, 25A et 35 du 11 au 15 juin 2007

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A, 25A et 35;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 11, 12, 13, 14 et 15 juin 2007 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-046 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas quatre mille quatre-vingt-dix-neuf dollars (4 099,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6227-06-07

Modification de la grille tarifaire pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Laval et la Société de transport de Montréal ont haussé leurs tarifs au 1^{er} janvier 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la grille tarifaire pour les déplacements du transport adapté à Laval et à Montréal ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QU'à compter du 16 juillet 2007, les tarifs pour les déplacements du transport adapté à Laval et à Montréal soient appliqués selon la grille suivante :

	Régulier	Étudiant et personne âgée
À Laval		
Argent comptant	9,05	5,40
Avec billet ou l-passer	6,85	4,10
À Montréal		
Argent comptant	8,80	5,35
Avec billet ou l-passer	6,60	4,05

ADOPTÉ

6228-06-07

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 7 juin 2007

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal du comité consultatif agricole tenue le 7 juin 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6229-06-07

Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux et abrogation de la résolution numéro 6188-05-07

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2007, le conseil de la MRC présentait une demande dans le cadre du programme « Emploi-été Canada 2007 » pour l'engagement d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de poursuivre le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de 6 étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE Ressources humaines Canada a confirmé l'octroi d'une subvention et qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 6188-05-07 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6188-05-07 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à engager six (6) étudiants dont un chargé de projet pour 10 semaines, un agent de communication pour 8 semaines au salaire horaire de onze dollars (11,00\$), et quatre (4) dépisteurs au salaire horaire de huit dollars (8,00\$) pour six semaines.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux.

ADOPTÉ

6230-06-07

Nomination d'un représentant de la MRC au Comité technique Sentiers

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation régionale Réseau VHR – Région

Lanaudière (Comité technique Sentiers) demande à la MRC Les Moulins de nommer un représentant pour siéger sur le comité technique Sentiers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, représente la MRC Les Moulins au Comité technique Sentiers.

ADOPTÉ

6231-06-07

Entente – Aribus de la rue à Bohémier à Mascouche et abrogation de la résolution numéro 6144-04-07

CONSIDÉRANT QU'un aribus rétro-éclairé a été installé sur un terrain appartenant à Société Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.), adjacent à la rue Bohémier à Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec madame Sonia Couturier, propriétaire de Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.), afin de déterminer le montant que la MRC consent à verser pour l'utilisation d'un terrain pour un aribus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6144-04-07 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer une entente avec madame Sonia Couturier, propriétaire de Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.) pour un montant de 365,00\$ annuellement pour l'utilisation d'un terrain pour un aribus situé sur le terrain adjacent au centre d'achat Smart Center, sur la rue Bohémier, côté Est à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-047 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 365,00\$, poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6232-06-07

Adoption des descriptions de fonctions et modification de la résolution numéro 5345-11-04

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les descriptions de fonctions des employés de la MRC;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil adoptent les descriptions de fonctions des employés de la MRC et modifient, en conséquence la résolution numéro 5345-11-04. Le document intitulé

«Description de fonctions» daté du 12 juin 2007, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6233-06-07

Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint

CONSIDÉRANT QUE madame Mireille Ouimet prendra sa retraite au mois de juin 2007;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE madame Danielle Messier soit et est nommée secrétaire-trésorier adjoint pour la MRC des Moulins à compter du 21 juin 2007. Elle assumera toutes les tâches et responsabilités dévolues au secrétaire-trésorier adjoint d'une municipalité régionale de comté, telles que définies à l'article 184 du Code municipal ou toutes autres lois.

ADOPTÉ

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil des démarches entreprises auprès de la Table des Préfets de la couronne nord pour éventuellement présenter un mémoire collectif.

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un échéancier de travail pour la refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé.

6234-06-07

Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement #97-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre le branchement de certains des emplacements adjacents lors de l'implantation hors du périmètre d'urbanisation d'une conduite d'aqueduc et/ou d'égout requise pour des raisons de salubrité, de santé et/ou de sécurité publique* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «*Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de

Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

6235-06-07

Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-029 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage # 1001-029 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter l'usage spécifique 4811 (ligne de transport électrique) dans les zones 8074-88, 8174-49 et 8275-03 (secteur situé à l'est et à l'ouest du boulevard Laurier près de la limite de la municipalité de Sainte-Sophie) et d'ajuster les périmètres du boisé d'intérêt ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage # 1001-029 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter l'usage spécifique 4811 (ligne de transport électrique) dans les zones 8074-88, 8174-49 et 8275-03 (secteur situé à l'est et à l'ouest du boulevard Laurier près de la limite de la municipalité de Sainte-Sophie) et d'ajuster les périmètres du boisé d'intérêt .

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6236-06-07

Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche

Monsieur Donald Mailly donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche et demande une dispense de lecture.

6237-06-07

Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-16 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14 et 97-15 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2007 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-16 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'inclure dans l'aire d'affectation urbaine le secteur de la gare de train de banlieue de Mascouche.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement n° 97-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-16, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6238-06-07

Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005 et demande une dispense de lecture.

6239-06-07

Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-17 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n° 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14 et 97-15 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2007 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-17 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement n° 97-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-17, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6240-06-07

Recommandation à la CPTAQ d'autoriser le projet Paquin - Saint-Lin

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le projet de poste de Saint-Lin à 120-25 kV et de ligne à 120 kV Paquin – Saint-Lin;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif agricole ;

CONSIDÉRANT les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émet une recommandation favorable à l'égard du projet de poste de Saint-Lin à 120-25 kV et de ligne à 120 kV Paquin – Saint-Lin.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ et à Hydro-Québec.

ADOPTÉ

6241-06-07

Assises annuelles de la FQM les 27, 28 et 29 septembre 2007

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de la FQM auront lieu les 27, 28 et 29 septembre 2007 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «Élus solidaires pour un Québec prospère»;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE messieurs Richard Marcotte, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à assister aux Assises annuelles de la FQM qui auront lieu à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2007 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «Élus solidaires pour un Québec prospère». Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 050,00\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-312 «Législation - Congrès, colloques».

ADOPTÉ

Cours d'eau

Les rencontres avec les fonctionnaires des villes de Mascouche et Terrebonne se poursuivent afin de présenter au conseil un projet de règlement sur la gestion des cours d'eau.

Un plan préliminaire d'identification des cours d'eau sur le territoire de la MRC Les Moulins a été déposé par Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètre.

°Mascouche – Travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation de la berge de la rue Jean-Talon

Axor Experts-Conseils a informé la MRC en date du 24 mai 2007 que les travaux étaient arrêtés en raison d'une venue d'eau compromettant la stabilité du talus. Après vérification, le laboratoire n'émet aucun danger d'instabilité à long terme. Les travaux ont repris le 7 juin 2007.

Le directeur général informe les membres du conseil que Jean-Philippe Lemire de la firme Axor Experts-Conseil a convoqué la MRC à une réunion de chantier qui aura lieu le 13 juin 2007 parce qu'un glissement de terrain est survenu à 12 h 15, le 12 juin 2007.

Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM

L'aménagiste fait rapport au conseil des discussions tenues lors de la rencontre du

comité d'urbanisme régional (CUR) du 8 juin 2007.

6242-06-07

Appui à la résolution du Caucus des municipalités de la Métropole concernant le rôle des Municipalités régionales de comté au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement présentera sous peu des modifications législatives encadrant les rôles et responsabilités des Municipalités régionales de comté (MRC) au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE le Caucus des municipalités de la métropole a été saisi du dossier à sa réunion générale annuelle le 12 mai 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus reconnaissent la pertinence d'un pallier métropolitain et que celui-ci doit concentrer ses actions en planification territoriale à l'aspect de la compétitivité ;

CONSIDÉRANT QU'il ne doit pas y avoir de contenus et de responsabilités partagés entre la CMM et les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE chaque document de planification d'aménagement et de développement doit avoir son contenu exclusif ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rôle de la CMM soit d'assurer un aménagement du territoire métropolitain favorable au renforcement de sa compétitivité à l'intérieur d'un Schéma métropolitain de développement (SMD) au lieu d'un Schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) qui comportera sept (7) points :

1. Une vision du développement économique, social, culturel et environnemental de la Communauté, fondée sur une amélioration de la compétitivité de la région métropolitaine. Cette vision s'appuie en particulier sur les perspectives démographiques et les enjeux de la mondialisation.
2. Les défis d'aménagement en regard de cette vision. La justification de ces enjeux est essentielle pour obtenir l'adhésion au schéma.
3. Les orientations et les objectifs d'aménagement que la communauté métropolitaine se donne en réponse à chacun de ces défis. Ces objectifs peuvent être appuyés par des indicateurs et doivent faire l'objet d'un suivi.
4. La définition de critères d'approbation applicables à toute demande de modification du périmètre d'urbanisation actuel des municipalités.
5. La densification de certains secteurs spécifiques peut figurer comme orientation dans le SMD. Il relève des Schémas d'aménagement et de développement des MRC (SAD) de définir, au besoin, des densités.

6. La planification de la gestion des déplacements métropolitains et des infrastructures et services métropolitains de transport, pour améliorer la compétitivité de la région (aéroport, port, transport ferroviaire, réseau autoroutier, réseau artériel métropolitain, réseau métropolitain de transport collectif, sous la responsabilité de l'AMT).
7. L'identification des espaces d'importance métropolitains ou nationale. Éléments de patrimoine naturel et culturel, tels écosystèmes, paysages ou patrimoine bâti. Cette responsabilité est confiée à la CMM, qui doit établir des critères pour justifier ses choix. Il revient également à la CMM de proposer des mesures de protections adéquates et d'en assurer le financement, le cas échéant.

QUE la planification du territoire de la Métropole passera par le cheminement suivant :

- Conformité des instruments locaux d'urbanisme au SAD ;
- Conformité des SAD aux orientations gouvernementales en aménagement ;
- Conformité des SAD aux orientations métropolitaines de développement (SMD) ;
- Conformité du SMD aux orientations gouvernementales.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au président de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Fédération québécoise des municipalités, au président du Caucus d'affinité des

municipalités de la métropole, aux maires des villes de Montréal, Longueuil et Laval et aux préfets et représentants de la Couronne Nord et Couronne Sud à la CMM.

ADOPTÉ

Plan de développement clinique et immobilier (PDCI) des Centres jeunesse de Lanaudière

Les Centres jeunesse de Lanaudière ont tenu deux rencontres de consultation sur leur plan de développement clinique et immobilier. Dans les hypothèses retenues, il est question de la localisation d'un nouveau site d'hébergement au sud de Lanaudière.

6243-06-07

Programmes de la SHQ – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Baribeau, greffière, soit et est nommée « Représentante autorisée » pour les fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ et conséquemment, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins les documents relatifs auxdits programmes.

ADOPTÉ

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités, dont une conférence de presse le 2 octobre 2007 à Terrebonne.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du 2 mai 2007 et l'ordre du jour de la rencontre prévue le 19 juin 2007.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors des séances du comité exécutif tenues le 24 mai 2007 et le 7 juin 2007.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général dépose l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 17 mai 2007 et le bulletin mensuel « CRÉ Express ».

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du 16 mai 2007 du CRT.

6244-06-07

Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6245-06-07

Conditions et modalités relatives à une fin d'emploi

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention à intervenir avec l'employé cadre mentionné au dossier #100 concernant les conditions et modalités relatives à sa fin d'emploi, le tout suivant la recommandation du comité administratif en date du 5 juin 2007.

ADOPTÉ

6246-06-07

Concert'actions gang MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de concertation sur les gangs de rue sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité demande, par l'intermédiaire de la Maison des jeunes, une subvention au Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) de la CRÉ Lanaudière pour réduire les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection auprès des jeunes et leur famille face au phénomène de gangs criminalisés dans la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la MRC appuie la Maison des jeunes dans sa démarche de demande d'une subvention au Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) de la CRÉ Lanaudière pour réduire les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection auprès des jeunes et leur famille face au phénomène de gangs criminalisés dans la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6247-06-07

Engagement financier de la MRC Les Moulins – Contrat du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a acquis compétence à l'égard de la gestion du transport collectif en vertu des dispositions 678.0.1 et suivants du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1), suite à l'adoption du règlement # 95, le 27 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport en commun intervenu entre Lanau Bus inc. et la MRC Les Moulins prend fin en date du 31 décembre 2016 et qu'il y a lieu d'harmoniser l'échéance du contrat entre Transport adapté des Moulins et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 526 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1) relativement à l'organisation d'un service de transport en commun;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 14.1 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1);

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, l'autorisation de signer une convention pour le service de transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au président du Transport adapté des Moulins.

ADOPTÉ

6248-06-07

Réseau de Covoiturage

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Le Réseau de Covoiturage;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à former un comité avec des représentants du service des communications des villes de Mascouche et Terrebonne afin

d'établir une stratégie (stationnement incitatif, inscription des deux villes au Réseau de Covoiturage etc.) dans le but de promouvoir le covoiturage.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-049 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 289,40\$ excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2370-340 (*Promotion – Transport en commun*).

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 15. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, informe les membres du conseil de la MRC que l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière a reçu une réponse de monsieur Joël Gauthier concernant la mise en place du train de banlieue et de l'accessibilité aux futures gares. Il questionne également le préfet sur la modification des tarifs au transport adapté ainsi que sur le projet de règlement # 97-17.

6249-06-07

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier